

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 07 juin 2021**

**Date de convocation : 31 mai 2021.**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 07 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

**Présents** : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER 2ème Adjoint, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION 1er Adjoint.

**Absent excusés**: Monsieur Daniel FEUILLETTE 3ème Adjoint

**Absent** : Monsieur Michel TROMPETTE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Kevin DEWULF.

Madame le Maire parle du drame qui a eu lieu la nuit du 12/13 mai avec l'incendie de deux voitures et d'une maison au niveau de la rue Verte et de la solidarité autour de ce drame.

**42/2021 Objet de la délibération** : **modification statutaire de la communauté de communes Avre Luce Noye.**

Madame le maire informe les conseillers que la communauté de communes Avre Luce Noye ne veut plus prendre en charge la cotisation SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme). La CCALN propose de restituer cette compétence aux communes membres pour une durée de deux ans. Cela va permettre à la CCALN de dégager de la trésorerie (cotisation GRIVESNES 10 224 €).

**Après délibération, les conseillers donnent leur accord pour prendre en charge la cotisation SDIS pour une durée de 2 ans.**

**43/2021 Objet de la délibération** : **adhésion 2021 pour SOMEA (Association SOMme Espace et Agronomie).**

Madame le Maire explique que l'association SOMEA est intervenue ces dernières années au profit de notre commune à notre demande en vue de réduire les problèmes de ruissellement et inondations liés à l'érosion des sols et que les études sont actuellement relancées.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de leur assistance et de marquer notre intérêt pour la mission remplie par SOMEA, Madame le Maire invite les conseillers à renouveler notre adhésion pour l'année 2021.

Le montant de la cotisation est fixé à 30 € pour les communes isolées et 300 € pour les Communautés de communes.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à mandater cette somme de 30 € sur le compte de SOMEA.**

**44/2021 Objet de la délibération : devis de la société HUCHEZ pour remplacer le moteur de la volée numéro 2 avec son ensemble de transmission, pour la cloche de l'église.**

Madame le Maire présente le devis de la société HUCHEZ afin de remplacer le moteur de la volée numéro 2 avec son ensemble de transmission pour la cloche de l'église.

**Montant du devis H.T : 1008,05 €**

**Après délibération, les conseillers acceptent le devis de la société HUCHEZ et autorisent Madame le Maire à le signer.**

**45/2021 Objet de la délibération : devis pour le feu d'artifice.**

Madame le maire propose d'organiser un feu d'artifice pour le 13 juillet afin que les habitants de Grivesnes et des hameaux puissent se retrouver après cette période de confinement.

**Montant du devis de la société WAGNON 203, rue de l'Alma – 59052 ROUBAIX CEDEX 1 :**

**1300,00 € H.T.**

**Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.**

**PROGRAMME POUR LE 13 JUILLET :**

- 19h : apéritif offert par la commune.
- 19h30 : discours.
- 20h : barbecue.
- 22h30 : feu d'artifice.

**46/2021 Objet de la délibération : Subvention pour les forains à l'occasion de la fête locale.**

Madame le Maire informe les conseillers que la fête locale ne pouvait pas avoir lieu le 19 et 20 juin 2021 en raison des conditions sanitaires.

Madame le Maire a proposé aux forains de venir le 13 juillet 2021.

Madame ROMAIN DECOBECQ désire s'installer sur la place pour animer la fête du village : **coût de la prestation 300 € comprenant un manège d'enfants, une pêche aux canards, un crève ballon et une barbe à papa.**

**Après délibération, les conseillers acceptent la demande des forains et une subvention de 300 euros sera versée pour l'implantation du manège, avec crève ballons, pêche aux canards, barbe à papa. Le conseil émet une réserve : cette subvention ne sera pas versée si les conditions sanitaires ne permettent pas la fête locale.**

**47/2021 Objet de la délibération : convention voirie avec le conseil départemental.**

Madame le Maire informe les conseillers que pour réaliser les travaux de voirie et les aménagements sécuritaires au Plessier, il faut signer une convention entre la commune et le département.

**Après délibération : les conseillers autorisent Madame le Maire à signer la convention au nom de la commune et le Département.**

**48/2020 Objet de la délibération : portant nomination d'un coordonnateur communal.**

Madame le Maire informe les conseillers que la commune est retenue pour le recensement 2022 et pour réaliser celui-ci, il faut désigner un coordonnateur communal.  
Cette enquête se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Madame le Maire propose Marie-Christine PREVOST au poste de coordonnateur communal.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire, Marie-Christine PREVOST est donc nommée en qualité de coordonnateur communal pour faire la liaison entre la commune et l'Insee.**

**49/2021 Objet de la délibération : convention de prestation des services techniques aux communes membres de la communauté de communes Avre Luce Noye.**

Madame le Maire informe les conseillers que la convention a pour objet de définir :

- Les conditions d'intervention des agents des équipes techniques et du matériel.
- La facturation à la commune demandeuse des heures de main d'œuvre et d'utilisation des matériels utilisés.

La commune peut faire appel aux agents et matériels des équipes techniques de la CCALN pour la réalisation des divers travaux. Les demandes d'intervention ou d'approvisionnement seront communiquées au préalable au responsable des services techniques de la communauté de communes. En fonction des possibilités, des plannings et des nécessités de service, l'intervention sera programmée.

La CCALN va émettre des titres à partir d'un décompte détaillé des prestations rendues dans la commune. La présente convention prend effet à compter des engagements des parties pour une année, reconductible tant qu'elle n'est pas dénoncée.

**Après délibération, les conseillers autorisent Madame le Maire à signer la convention entre la commune de Grivesnes et la CCALN pour la prestation des services techniques aux communes membres.**

**49bis/2021 Objet de la délibération : annule et remplace la 49/2021 erreur dans la date. Convention de prestation des services techniques aux communes membres de la communauté de communes Avre Luce Noye.**

**50/2021 Objet de la délibération : devis pour la location de deux photocopieurs.**

Madame le Maire informe les conseillers que le photocopieur de la mairie est obsolète car on ne trouve plus de pièces détachées et que pour le celui de l'école le contrat de location se termine.

Madame le Maire présente la proposition de KONICA :  
Location pour deux copieurs : 431 € H.T/par trimestre.

Mairie : 72 €/mois forfait pour 1500 copies noir et blanc et 1500 copies couleur ;  
Pour l'école pas de forfait : prix à la photocopie.

Toner pris en charge : réparation gratuite avec contrat sérénité 11 €/mois

431 € H.T x 4 = 1724 € H.T

72 € + 11 € = 83 € H.T/mois x 12 mois = 996 € H.T /an.

**TOTAL = 2720 € H.T/an**

Si achat 7600 € + contrat sérénité + prix photocopies + prix cartouches.

**Après délibération les conseillers acceptent la proposition pour la location des photocopieurs et autorisent Madame le Maire à signer le contrat.**

**TOUR DE GARDE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES.**

**CAJ** : Centre d'animation Jeunesse pour les enfants de 11 ans à 17 ans par la CCALN.

**CENTRE AERE D'AILLY SUR NOYE** : accepte les enfants du RPI sans compensation financière de la part des communes.

**COMMISSION DES IMPOTS** : les membres de la commission et un agent des impôts vont se réunir le 12 juillet pour étudier les dossiers.

**CHATEAU** : il est de nouveau à vendre.

**RUE VERTE** : des gros soucis avec les chats errants. Une réflexion est en cours pour trouver une solution qui sera difficile à obtenir si les chats sont régulièrement nourris.

**SUBVENTION** : la Région a accordé une subvention de 3342 € pour la plantation des haies sur le territoire de Grivesnes.

**RPC** : Madame le Maire et le Maire de Sourdon ont écrit une lettre à la DDTM afin de transformer le terrain actuellement en US en UB afin d'envisager la construction d'un RPC sur le terrain de Sourdon : accord de la DDTM pour transformer le terrain de US en UB.

La séance est levée à 22h30

Les membres du conseil,

Madame le Maire

Anne-Marie ~~PREVOST~~

